

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Adrien tenue le mardi, cinq septembre deux mille dix-sept (05-09-17) à vingt heures au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers suivants :

Siège N° 1 = Claude Dupont
Siège N° 2 = Claude St-Cyr
Siège N° 3 = Adrien Gagnon
Siège N° 4 = Claude Blain
Siège N° 5 = Paul Chaperon
Siège N° 6 = Stéphane Poirier

La directrice générale et secrétaire-trésorière Maryse Ducharme est aussi présente.

- 1° Adoption de l'ordre du jour ;
- 2° Compte-rendu du responsable du réseau d'égout et de la voirie ;
- 3° **Adoption du procès-verbal de la réunion précédente ;**
- 4° **Suivi de la réunion précédente (si changement) ;**
- 5° Certificat de crédits suffisants ;
- 6° Adoption des comptes ;
- 7° Compte-rendu des sorties des élus ;
- 8° La correspondance ;
- 9° Route 257 ;
- 10° Centrale d'alarme ;
- 11° Invitation – Saint-Fortunat ;
- 12° Dépôt du rapport des revenus et dépenses ;
- 13° Période de questions ;
- 14° Pause ;
- 15° Dossier de l'Église ;
- 16° Reddition de comptes – Programme TECQ ;
- 17° Avis de motion – modification au règlement de zonage n° 248 ;
- 18° Premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage n°248 ;
- 19° Demande de contribution financière « Programme Place aux jeunes » ;
- 20° Voirie ;
- 21° Varia ;
 - 21.1° Budget embellissement ;
 - 21.2° Gazebo et halte Desjardins ;
 - 21.3° Infotech – module élections ;
 - 21.4° Entente pour déneigement / Marquis Tardif ;
 - 21.5° Formation officier municipal ;
 - 21.6° Autorisation pour tournage d'un film – église, bibliothèque et école ;
 - 21.7° Nouvel horaire pour l'accueil ;
 - 21.8° Redevances et enfouissement – Valoris ;

201709-158

Il est proposé par le conseiller Paul Chaperon
appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE l'ordre du jour soit accepté comme tel et qu'il demeure ouvert jusqu'à la fin de la session.

Adoptée

PROCÈS-VERBAL

Attendu que les élus ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire et qu'ils en ont pris connaissance ;

201709-159

Il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE le procès-verbal soit adopté.

Adoptée

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

201709-160

Je soussignée, Maryse Ducharme, directrice générale et secrétaire-trésorière, déclare qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-après mentionnés.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

LES COMPTES

201700470 = Vic Mini-Moteur inc : ail filter, corde, spring	34.70 \$
201700471 = annulé	
201700472 = Les Immeubles Jacques Robitaille – Carie Factory : balance dû pour OTJ	122.23 \$

TOTAL DES DÉPENSES D'AOÛT : 62 428.80 \$
TOTAL DES REVENUS D'AOÛT : 38 886.01 \$

201790208 à 211 = Maryse Ducharme : salaire	2 726.08 \$
201790212 à 215 = Dany Guillemette : salaire	2 099.92 \$
201790216 à 219 = Sylvain Thibodeau : salaire	2 102.72 \$
201790220 = Claude Blain : rémun. des élus pour sept. 2017	250.44 \$
201790221 = Paul Chaperon : rémun. des élus pour sept. 2017	250.44 \$
201790222 = Claude Dupont : rémun. des élus pour sept. 2017	250.44 \$
201790223 = Adrien Gagnon : rémun. des élus pour sept. 2017	250.44 \$
201790224 = Stéphane Poirier : rémun. des élus pour sept. 2017	250.44 \$
201790225 = Claude St-Cyr : rémun. des élus pour sept. 2017	250.44 \$
201790226 = Pierre Therrien : rémun. des élus pour sept. 2017	772.04 \$
201700473 à 476 = Michel Larrivée : conciergerie école, centre communautaire, sacristie, chalet des loisirs	1 395.00 \$
201700477 = Commission scolaire : location locaux école	164.85 \$
201700478 = Coop Pré-Vert : peinture, pinceau, manchon, tampon,	177.70 \$
201700479 = Maryse Ducharme : frais de déplacement et repas	220.75 \$
201700480 = MRC des Sources : quote-part 2017 – 3 ^e versement	16 895.00 \$
201700481 = Régie Sanitaire des Hameaux : quote-part sept. 2017	2 458.33 \$
201700482 = Pierre Therrien : frais de déplacement, repas	62.35 \$
201700483 = Régie incendie des 3 Monts : quote-part 2017 – 3 ^e vers.	10 308.33 \$
201700484 = Vivaco : ampoules de sortie d'urgence (c.comm.)	123.68 \$
201700485 = JU Houle : palette de topmix	367.92 \$
201700486 = Portes Baril : entretien des 3 portes de garage	384.48 \$
201700487 = Desroches, Groupe Pétrolier : diesel	1 436.27 \$
201700488 = Sidevic : tuyau fusil à graisser	7.52 \$
201700489 = Transport et excavation Stéphane Nadeau : sable abrasif	2 059.90 \$

201700490 = Excavation Claude Darveau : travaux de pelle et camion	6 829.52 \$
201700491 = Autobus Arthabaska : voyage à Québec (OTJ)	551.88 \$
201700492 = Valoris : enfouissement, redevances	550.64 \$
201700493 = Municipalité St-Fortunat : 2 billets méchoui du maire	50.00 \$
201700494 = Réal Huot inc. : géotextile, isolant rigide	735.50 \$
201700495 = Lussier Électrique : batteries 7.5 amp, main d'œuvre alarme	178.77 \$
201700496 = Ministère du Revenu Québec : cotisations	3 285.54 \$
201700497 = Agence du revenu du Canada : cotisations	1 198.94 \$
201700498 = Fonds de Solidarité FTQ : régime retraite	783.26 \$
201700499 = Placements MacKenzie : REER (payé par employés)	120.00 \$
201700500 = Revenu Québec : cotisation pour Loisirs	75.15 \$
201700501 = Mégaburo : service de photocopies – lecture de compteur	79.57 \$
201700502 = Pelletier et Picard : changer ballast au centre communautaire, changer disjoncteur à la patinoire et remplacement de compteur à la station d'épuration	302.40 \$
201700503 = Editions juridiques FD : enveloppe du président d'élections	84.56 \$
201700504 = Isabelle Therrien : vente à l'église	310.50 \$
201700505 = Fonds d'information sur le territoire : avis de mutation	16.00 \$
201700506 = Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor : officier en bâtiment avril à juillet 2017	4 632.83 \$
201700507 = Transport Excavation Michel Couture : transport de gravier	1 365.32 \$
201700508 = Suspension Victo : ftl A22-57240 et ftl A06-19868	190.52 \$
201700509 = Transport Pascal Lizotte : transport de gravier	892.60 \$
201700510 = Le Pèlerin : vente à l'église	45.00 \$
201700511 = Transport et excavation Stéphane Nadeau : sable abrasif	1 255.94 \$
201700512 = La Meunerie : vente à l'église	54.00 \$
201700513 = Excavation Claude Darveau : transport de gravier	1 292.92 \$
201700514 = Garage Taschereau : essence	105.50 \$
201700515 = Valoris : redevances et enfouissement	586.05 \$
201700516 = Gabriel Couture & Fils : ponceau, manchon ponceau et livraison	3 336.54 \$
201700517 = Robert Scalabrini : vente à l'église	365.40 \$
201700518 = Louise-Andrée Roberge : vente à l'église	62.10 \$
201700519 = Laboratoires Pachaloha : vente à l'église	70.56 \$
201700520 = Réjean Bergeron - Soukha Monde Savons : vente à l'église	135.00 \$
201700521 = Les Jardins de Valérie : 184 h 30 pour entretien paysager du mois de juillet et septembre, terreaux, engrais, chaux, round up, sellette	6 678.38 \$
201700522 = Nathalie Paquette : vente à l'église	36.00 \$
201700523 = Cécile Sly : vente à l'église	41.40 \$
201700524 = Zen Création : vente à l'église	202.50 \$
201700525 = Claire Mallet : vente à l'église	54.00 \$
201700526 = Patrick Therrien : vente à l'église	43.20 \$
** Kubota Canada ltd : tracteur à pelouse (60 mois / 2017-07-22 à 2022-06-22)	301.94 \$
	82 165.41 \$

201709-161

Il est proposé par le conseiller Claude Blain
appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE les comptes ci-haut mentionnés soient acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

**OCTROI DE CONTRAT GRÉ À GRÉ
AVANT-PROJET DE LA ROUTE 257 SAINT-ADRIEN**

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels reçue par Michel Martineau de la Firme Exp le 15 août 2017 pour les travaux d'arpentage ainsi que le plan et l'estimation préliminaire à effectuer sur la portion de la Route 257 dans Municipalité de Saint-Adrien ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts sont évalués à 24 719.63 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ham-Sud est mandataire du projet de la Route 257 ;

201709-162

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Claude Dupont appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE la Municipalité de Saint-Adrien recommande à la Municipalité de Ham-Sud, mandataire d'octroyer le contrat à la Firme Exp pour un montant de 24 719.63 \$ taxes incluses, le tout selon l'offre de services reçue.

Adoptée

**OCTROI DE CONTRAT GRÉ À GRÉ
ÉTUDE D'INFRASTRUCTURE DE LA ROUTE 257**

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels reçue par la Firme Exp le 25 août 2017 pour les travaux d'infrastructure à effectuer sur la portion de Saint-Adrien et de Ham-Sud de la Route 257 ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts sont évalués comme suit :

- | | | |
|----|--------------|-------------------------|
| 1. | Ham-Sud | 17 010 \$ (avant taxes) |
| 2. | Saint-Adrien | 4 640 \$ (avant taxes) |

Pour un total de : **24 892.09 \$ (taxes incluses)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ham-Sud est mandataire du projet de la Route 257 ;

201709-163

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE la Municipalité de Saint-Adrien recommande à la Municipalité de Ham-Sud, mandataire d'octroyer le contrat à la Firme Exp pour un montant de 24 892.09 \$ taxes incluses, le tout selon l'offre de services reçue.

Adoptée

CENTRALE D'ALARME

201709-164 Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier
appuyé par le conseiller Claude Blain

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte la soumission d'Alarme Bois-Francs inc. pour la surveillance du système d'alarme et de l'ascenseur au coût de 598.44 \$ (taxes incluses) pour une période de 12 mois.

Adoptée

INVITATION – SAINT-FORTUNAT

201709-165 Il est proposé par le conseiller Claude Blain
appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE les membres du conseil autorisent le maire ainsi que sa conjointe à participer à la 5^e édition du méchoui du Maire qui aura lieu le 23 septembre prochain. Le coût du billet est de 25 \$ pour le souper et la soirée.

Adoptée

RAPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES

201709-166 Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon
appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE les membres du conseil acceptent le dépôt du rapport des revenus et dépenses préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Maryse Ducharme en date du 21 août 2017.

Adoptée

RALLIEMENT POUR LA PAIX LE 30 SEPTEMBRE 2017 DISPONIBILITÉ D'UNE SALLE

201709-167 Il est proposé par le conseiller Claude Blain
appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte de prêter la salle du sous-sol gratuitement pour cette occasion.

Adoptée

VENTE DE L'ÉGLISE

201709-168 Il est proposé par le conseiller Claude Blain
appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte de vendre l'Église.

QUE les membres du conseil mandatent le notaire Serge Chagnon pour la préparation du contrat de vente.

QUE le maire, Pierre Therrien et la directrice générale, Maryse Ducharme soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Adoptée

REDDITION DE COMPTES – PROGRAMME TECQ

201709-169

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier
appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE les membres du conseil approuvent les dépenses pour les travaux autorisés dans la cadre du Programme de la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) pour un montant de 154 058.19 \$;

QUE les travaux exécutés en vertu des présentes ne font pas l'objet d'une autre subvention.

Adoptée

AVIS DE MOTION MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 248

201709-170

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Stéphane Poirier, qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 248 sera présenté pour adoption, visant à soustraire des usages dans la zone F-4 de la Municipalité, soit l'usage « Bifamiliale isolée » dans la colonne « Habitation », les usages « Camping » et « Cabane à sucre (saisonnier) » de la colonne « Hébergement et restauration, enlever les usages « Centre de sport extérieur extensif » « Centre d'équitation » et « Pourvoirie » de la colonne « Parc et espace sportif », enlever l'usage « Extraction / carrière / sablière » de la colonne « Extraction / mine », enlever les usages « Ferme d'élevage sauf les élevages en réclusion » « Services agricoles » et « Entreprise agro-industrielle » de la colonne « Agriculture », enlever « Exploitation commerciale de la forêt » et « Services forestiers » de la colonne « Foresterie »

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture de ce règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

Adoptée

PREMIER PROJET MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 248

CONSIDERANT QUE la Municipalité de Saint-Adrien a adopté le Règlement de zonage numéro 248 et que ce règlement est toujours en vigueur sur le territoire de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation actuelle prévoit l'usage « Bifamiliale isolée » dans la colonne « Habitation », les usages « Camping » et « Cabane à sucre (saisonnier) » dans la colonne « Hébergement et restauration », les usages « Centre de sport extérieur extensif », « Centre d'équitation » et « Pourvoirie » dans la colonne « Parc et espace sportif », l'usage « Extraction / carrière / sablière » dans la colonne « Extraction / mine », les usages « Ferme d'élevage sauf les élevages en réclusion » « Services agricoles » et « Entreprise agro-industrielle » dans la colonne « Agriculture », « Exploitation commerciale de la forêt » et « Services forestiers » dans la colonne « Foresterie » ;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier le Règlement de zonage numéro 248 afin d'exclure, de la zone F-4 les usages cités dans le précédent paragraphe ;

CONSIDÉRANT QU' à cette fin, la loi prévoit l'adoption d'un premier projet de règlement puisqu'il sera soumis à l'approbation des personnes habiles à voter ;

201709-171

EN CONSEQUENCE, IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER CLAUDE DUPONT
APPUYE PAR LE CONSEILLER STEPHANE POIRIER

ET RESOLU D'ADOPTER LE PREMIER PROJET DE REGLEMENT NUMERO 348
MODIFIANT LE REGLEMENT DE ZONAGE NUMERO 248 DE LA
MUNICIPALITE QUI SE LIT COMME SUIT :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 OBJET DU RÈGLEMENT

Le Règlement numéro 348 modifiant le Règlement de zonage numéro 248 a pour objet de prohiber les usages : bifamiliale isolée, camping, cabane à sucre (saisonnier), centre de sport extérieur extensif, centre d'équitation, pourvoirie, extraction / carrière / sablière, ferme d'élevage sauf les élevages en réclusion, services agricoles, entreprise agro-industrielle, exploitation commerciale de la forêt et services forestiers dans la zone F-4.

ARTICLE 3 USAGES DANS LA ZONE F-4

L'Annexe C du Règlement de zonage numéro 248, soit la grille des spécifications, est modifiée en blanchissant les cases « Bifamiliale isolée » dans la colonne « Habitation », « Camping » et « Cabane à sucre (saisonnier) » dans la colonne « Hébergement et restauration, les usages « Centre de sport extérieur extensif », « Centre d'équitation » et « Pourvoirie » dans la colonne « Parc et espace sportif », l'usage « Extraction / carrière / sablière » dans la colonne « Extraction / mine », les usages « Ferme d'élevage sauf les élevages en réclusion » « Services

agricoles » et « Entreprise agro-industrielle » dans la colonne « Agriculture », « Exploitation commerciale de la forêt » et « Services forestiers » dans la colonne « Foresterie »;

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée

**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
« PROGRAMME PLACE AUX JEUNES »**

201709-172

Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon
appuyé par le conseiller Claude Blain

QUE la Municipalité de Saint-Adrien verse une contribution financière
au montant de 200 \$ pour le programme Place aux jeunes 2017-2018.

Adoptée

VOIRIE

Rien de spécial à signaler. Les employés continuent de faire les travaux routiers autorisés dans le cadre du Programme de la taxe d'essence et contribution du Québec (TECQ) ainsi que la réserve de sable abrasif pour la saison hivernal.

BUDGET EMBELLISSEMENT

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'entretien ont été effectués pour
un montant de 9 100 \$;

CONSIDÉRANT QU' un budget de 10 000 \$ a été alloué pour
l'été 2017 ;

201709-173

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Paul Chaperon
appuyé par le conseiller Claude Blain

QUE la Municipalité de Saint-Adrien informe Valérie Gagnon des Jardins de Valérie de continuer quelques travaux tout en respectant le budget et l'an prochain, elle débutera par les travaux qui n'auront pas pu être réalisés cette année.

QU'une motion de félicitations soit faite à Valérie Gagnon et son équipe pour le bon travail effectué.

Adoptée

GAZEBO ET HALTE DES JARDINS

201709-174

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier
appuyé par le conseiller Claude Blain

QUE les membres du conseil mandatent le conseiller Claude Dupont pour préparer un projet pour refaire le gazébo ainsi que la halte Desjardins pour un montant estimé à environ 9 000 \$.

Adoptée

INFOTECH - MODULE ÉLECTIONS

201709-175

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier appuyé par le conseiller Claude Blain

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte la soumission d'Infotech au montant de 2 950 \$ plus taxes pour l'acquisition du module Sygem « Élections ». Les frais d'installation, contrat de service et de mise à jour annuelle ainsi qu'une formation d'une journée sont inclus dans la soumission.

Adoptée

ENTENTE POUR DÉNEIGEMENT AVEC EXCAVATION MARQUIS TARDIF

201709-176

Il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE les membres du conseil acceptent la proposition faite par Excavation Marquis Tardif relativement à un échange de portion de route pour le déneigement 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020.

Les portions de routes concernées seront : le Rang 3 de Saint-Adrien jusqu'à la limite de Ham-Nord sur une longueur de 3,6 km qui sera sous la responsabilité de Excavation Marquis Tardif et pour notre part, la Municipalité de Saint-Adrien déneigera la portion du Rang 6 de Ham-Nord sur une longueur de 2,4 km.

Excavation Marquis Tardif effectuera, à la demande de l'employé de la municipalité, l'élargissement de la route à l'aide d'un souffleur et ce, à ces frais.

CLAUSE : le contrat sera octroyé pour la période de déneigement 2017-2018 et à la satisfaction de la Municipalité de Saint-Adrien, l'entente sera reconduite automatiquement pour les périodes 2018-2019 et 2019-2020.

Adoptée

FORMATION OFFICIER MUNICIPAL

201709-177

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE la Municipalité de Saint-Adrien autorise l'officier municipal à s'inscrire à la formation intitulé « Les mystères du lotissement et des avis de motion ». Le coût pour la formation est de 289 \$ plus taxes et sera payée à 50 % par la municipalité.

Adoptée

AUTORISATION POUR UN TOURNAGE

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation faite par Pierre-Philippe Côté pour utiliser l'église, la bibliothèque ainsi qu'une classe à l'École Notre-Dame-de-Lourdes pour le tournage d'un film ;

201709-178

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier appuyé par le conseiller Claude Dupont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent l'utilisation des lieux ci-haut mentionnés conditionnellement à ce que les locaux soient remis dans le même état qu'avant le tournage.

Adoptée

NOUVEL HORAIRE POUR L'ACCUEIL

L'accueil sera ouvert seulement les samedis et les dimanches et ce, jusqu'à la fin du mois de septembre 2017.

REDEVANCES ET ENFOUISSEMENT

201709-179

CONSIDÉRANT QUE Valoris a informé qu'il y aurait une hausse d'environ 50 % des coûts pour les redevances et l'enfouissement ;

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier appuyé par le conseiller Claude Blain

QUE les membres du conseil autorisent la directrice générale et secrétaire-trésorière, Maryse Ducharme, à vérifier auprès des aviseurs légaux la possibilité de briser une entente.

Adoptée

DÉPÔT D'UNE LETTRE ENREGISTRÉE PLAINTÉ CONTRE SOUDURE MARC NADEAU

201709-180

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier appuyé par le conseiller Claude Blain

QUE les membres du conseil acceptent le dépôt de la plainte contre Soudure Marc Nadeau.

QUE l'officier municipal, Luc Lefrançois, vérifie auprès de la MRC des Sources où en sont rendus les démarches de monsieur Nadeau pour le déménagement de son entreprise.

Adoptée

**RÉSOLUTION EN VERTU DE L'ARTICLE 124
DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME
VIS DE MOTION**

201709-181

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par le conseiller Stéphane Poirier

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
D'ADOPTER LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
348 INTITULÉ « RÈGLEMENT NUMÉRO 348 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 248 ».**

Copie du projet de règlement est joint à la présente résolution pour en faire
partie intégrante.

De plus, une assemblée publique sur ce projet de règlement sera tenue le 2
octobre 2017 au Centre communautaire de Saint-Adrien situé au 1589, rue
Principale à Saint-Adrien (Québec) J0A 1C0. Lors de cette assemblée
publique tenue par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil
désigné par le maire, le conseil municipal expliquera le projet de règlement et
entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Adoptée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

201709-182

Le conseiller Adrien Gagnon propose que la session soit close.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....
Pierre Therrien, maire

*"Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procès-
verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il
contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal".*

